



17 rue du Mazel, 34700 LODEVE
TÉL : 06 33 91 38 33

aigles.escandorgue@gmail.com

RESISTER C'EST EXISTER (Jacques Ellul)

Lettre n°15 – 2 février 2024

NOUVELLES DES ÉOLIENNES DE BERNAGUES-LUNAS
ET DEMANDE D'ADHESION ou DON

LE RECOURS pour demande de démolition : Après avoir gagné à la Cour de Cassation, les associations du collectif 34, avec « Sites et Monuments », ont encore gagné à la Cour d'appel de renvoi de Nîmes qui a confirmé le 1er jugement, soit la **démolition des éoliennes, cette fois dans les 15 mois avec une astreinte de 3000€ par jour si elles ne sont pas démolies.**

En attendant la démolition, - nous pensons que ERL ne sera pas recevable à la Cour de Cassation-, nous avons décidé d'engager une REQUÊTE EN ANNULATION contre un arrêté préfectoral qui permettrait à la société ERL-groupe VALECO de refaire démarrer ses éoliennes, de jour comme de nuit, alors qu'elles ont tué le mâle de l'unique couple d'aigles royaux de l'Escandorgue, et bien d'autres espèces protégées (dont des chiroptères).

En effet, il faut aussi résister sur ce plan-là, car si ERL n'a pas de permis de construire ET DOIT DEMOLIR, il lui reste encore, en attendant, l'autorisation d'exploiter ses éoliennes = de les faire fonctionner, en mettant encore en danger des espèces protégées.

Cette lutte qui nous permet aussi de résister à l'invasion des éoliennes dans tout le secteur du Lodévois et de l'Escandorgue, a un coût : les frais d'avocat seront de 2500€ (dont la moitié payés généreusement par la LPO-Occitanie).

Notre bien commun, c'est la biodiversité, le cadre de vie des habitants des territoires ruraux, les paysages, notre patrimoine bâti, aussi. Nous sommes TOUS concernés !

Quand on s'oppose d'emblée, le promoteur fait ses valises!

NE LÂCHONS RIEN! REJOIGNEZ-NOUS ET (RE)-COTISEZ!

**Donner juste 10€ sera aidant si chacun d'entre vous donne,
et plus si vous pouvez!**

NOM- PRENOM.....

mail :.....

(si vous voulez ne pas être anonyme et recevoir des infos toute l'année)

Je choisis :

Une adhésion = 10€

Un don = 10€ ? / 20€ ? / 40€ ? / Autre > :€

1. Soit par chèque à l'ordre de « association VPPN pour Bernagues » ou par un billet à : VPPN, adresse ci-dessus, 17 rue du Mazel, 34700 LODEVE.

2. Soit par virement - noter votre nom (ou pas) et : VPPN -Bs

Crédit agricole - association VPPN :

RIB = 13506 10000 85108783325 38

IBAN = FR76 1350 6100 0085 1087 8332 538 BIC: AGRIFRPP835

3. Soit par paiement sécurisé PONCTUEL / carte bancaire sur le site de helloasso : il faut donner votre adresse, ne pas donner forcément à Hello Asso (vous pouvez cliquer à « modifier » et noter « 0 euros »). Cliquer à la fin à : « attestation de paiement » pour avoir votre reçu.

<https://www.helloasso.com/associations/vigilance-patrimoine-paysager-et-naturel-vppn>

Pour mémoire, VPPN est une association d'intérêt général. Les dons peuvent donc être défiscalisés à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises (voir www.impots.gouv.fr).

**Nous savons que votre mobilisation et vos encouragements demeurent et que nous
pouvons faire appel à vous.**

MERCI !

Le bureau de VPPN et Marjolaine Villey-Migraine, porte-parole du collectif 34-12